GE Healthcare

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE - Français

1. Identification de la substance/préparation et de la personne physique ou morale responsable de la mise sur le marché

Nom du produit Huh 7 Replicon 1a, 1 ml

Numéro de catalogue 67610277

Composant Nombre 67610277V

Type de produit Liquide.

Identification de la société/entreprise

Fournisseur GE Healthcare UK Ltd Numéro de téléphone d'appel d'urgence
Amersham Place

Arries ridde Swedish Poisons Information Centre: +46 (0)8 331 231

Buckinghamshire HP7 9NA England +44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

France GE Healthcare Bio-Sciences GmbH 01 69 35 67 00

Succursale France Parc Technologique Rue René Razel Saclay F-91898 Orsay Cedex

Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation Préparation

Nom des composantsNuméro CAS%Numéro CEClassificationdiméthylsulfoxyde67-68-510200-664-3Xi; R36/38

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

Inhalation Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire

pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Ingestion Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au

chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un

médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter

un médecin si des symptômes se développent.



Référence 67610277 Page 1 de 5

Date de validation 29 Avril 2009

Version 3

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de

rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

Note au médecin traitant

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste

pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut

provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection

respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement

de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions relatives à l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de

l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Grand déversement accidentel Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement

accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour

l'élimination des déchets.

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement Petit déversement accidentel

accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Élimination par une entreprise

autorisée de collecte des déchets.

7. Manipulation et stockage

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire Manipulation

ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au

personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière Stockage directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients

ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

Utiliser le récipient d'origine. Recommandé

Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection 8. individuelle

Valeurs limites d'exposition

Non disponible.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux les limites recommandées ou légales. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air,

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Référence 67610277

Date de validation 29 Avril 2009

Page 2 de 5

Protection des mains Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le

préconise.

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque Protection des yeux

indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées

ou aux poussières

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser Protection de la peau

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil

automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Contrôle de l'exposition de Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication

pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

l'environnement

Aspect

Liquide. État physique Ambre. Couleur

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge Propriétés d'explosivité

statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Solubilité Non disponible

Stabilité et réactivité 10.

Stabilité Le produit est stable. Aucune donnée spécifique. Conditions à éviter Matières à éviter Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne

devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|--------------------------|---|---------------|--------------|------------|
| diméthylsulfoxyde | DL50 Cutané | Rat | 40 g/kg | - |
| , | DL50 Intra-péritonéal | Rat | 8200 mg/kg | - |
| | DL50 Intra-veineux | Rat | 5360 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 17400 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 14500 mg/kg | - |
| | DL50 Sub-cutané | Rat | 12 g/kg | - |
| | DL50 Non déclaré | Rat | 1300 mg/kg | - |
| | TDLo Intra-cérébral | Rat | 2234.8 mg/kg | - |
| | TDLo Intra-péritonéal | Rat | 200 mg/kg | - |
| | TDLo Intra-péritonéal | Rat | 1000 mg/kg | - |
| | TDLo Intra-péritonéal | Rat | 750 mg/kg | - |
| Conclusion/Básumá | Tràc faible toyicité pour les humains e | u loc animauv | | |

Conclusion/Résumé Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Toxicité pour la reproduction Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Aucune donnée spécifique. Inhalation



Référence 67610277

Page 3 de 5 Date de validation 29 Avril 2009



IngestionAucune donnée spécifique.PeauAucune donnée spécifique.YeuxAucune donnée spécifique.

Organes cibles Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : peau, oeil, cristallin ou cornée.

12. Informations écologiques

Effets sur l'environnement Aucun effet important ou danger critique connu.

| Nom du produit/composant diméthylsulfoxyde | Test - | Résultat Aiguë CL50 >400 ml/L Eau douce | Espèces Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1 q | Exposition 96 heures |
|---|-----------|--|---|-----------------------------|
| | - | Aiguë CL50 35 à 37 ml/L Eau douce | Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.7 g | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 34000000 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 15.8 mm - 0.062 g | 96 heures |

Conclusion/Résumé Non disponible.
Conclusion/Résumé Non disponible.

Nom du produit/composantDemi-vie aquatiquePhotolyseBiodégradabilitédiméthylsulfoxyde-3.1%; 14 jour(s).Non facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant
diméthylsulfoxydeLogPow
-2.03FBC
-4Potentiel
faible

Autres effets nocifsAucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

| Informations réglementaires | Numéro ONU Nom d'expédition | <u>Classe</u> | <u>Groupe</u> <u>d'emballage</u> | <u>Étiquette</u> | Autres informations |
|--------------------------------|-----------------------------|---------------|-------------------------------------|------------------|---------------------|
| Classe ADR/RID | Non - réglementé. | - | - | | - |
| Classe IMDG | Not regulated | - | - | | - |
| Classe IATA-DGR | Not regulated | - | - | | - |

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Utilisation du produit Applications industrielles.

Inventaire d'Europe Indéterminé.

Autres Réglementations UE



Référence 67610277 Page 4 de 5

Date de validation 29 Avril 2009



Phrases d'avertissement supplémentaire

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

RG 84

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 diméthylsulfoxyde

Sociale, Art. dimethylsulloxyd

Surveillance médicale renforcée Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non

concerné

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citees dans les sections 2 et 3 - France Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France

Texte complet des phrases R citées R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Xi - Irritant



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Historique

Date d'impression29 Avril 2009Date de la précédente édition29 Avril 2009

Date d'édition29 Avril 2009Version3

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 67610277

